



# BPJEPS

## Activités Équestres

En partenariat

avec



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

CLUNY MÂCON  
FORMATIONS ÉQUESTRES  
par FORMAPI

### DESCRIPTION DE LA FORMATION

Rentrée : Septembre

Durée : 12 mois

- **Rythme de l'alternance** : 2 jours / semaine en formation (hors vacances scolaires), le reste du temps en entreprise.

**Le BPJEPS est un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, diplôme de niveau 4. Il permet d'exercer le métier d'animateur, de moniteur d'équitation.**

- La formation est construite **en alternance**, sous forme de **contrat d'apprentissage**, de **professionnalisation** ou en **financement personnel**. Ces contrats permettent une prise en charge des frais de formation associée à une rémunération.
- Le planning de la formation sera varié pour préparer au mieux l'élève pour la suite : découvertes de disciplines, connaissance de l'environnement professionnel et local.

**Beaucoup d'intervenants viendront enrichir cette formation et vous présenter leur spécialité.**



### RENSEIGNEMENTS

**Marie PERRON**

m.perron@cmfe.fr

06.86.47.57.00

**Aurore PAUTRET**

a.pautret@cmfe.fr

06.65.51.42.46

### CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir 18 ans dans l'année
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Avoir une réelle motivation pour l'enseignement
- Être titulaire des TEP (équivalences : AE, ATE, CEP3, CQP ASA, Degré 3 etc.)
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de Formation



# BPJEPS

## Activités équestres

### RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

- UC1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Etre capable de mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.
- UC4 : Etre capable de mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option A «Initiation poney, Cheval», B «Approfondissement Technique», C «Equitation d'extérieur».

### TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

#### Phase 1 : Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Activités Equestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Être capable de satisfaire les tests techniques suivants quelle que soit l'option choisie :
  - Test A : maîtrise en extérieur et en terrain varié. Pour valider le test A, le (la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères.
  - Test B : Pour présenter le test B, le (la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A. Il/elle réalise les trois tests :
    - B1 : Dressage
    - B2 : Saut d'obstacles
    - B3 : Travail à la longe

Pour valider le test B, le (la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

#### Phase 2 : Tests de sélection organisés par l'organisme de formation

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

#### Entretien portant sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance.
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel

### RENSEIGNEMENTS

**Marie PERRON** : m.perron@cmfe.fr 06.86.47.57.00

**Aurore PAUTRET** : a.pautret@cmfe.fr 06.65.51.42.46